Accueil
Nouvelles
Page d'une Nouvelle
Nos luttes
Nous joindre

-Accueil

Ceci est un travail scolaire

Nouvelles - Nos Luttes - Nous Joindre

Pour une société qui défend les droits et les libertés de ses individus.

50 ans d'actions, l'organisme se manifeste toujours sur les causes modernes.

-slider-En savoir plus

Temoignage

Theo Moignage

Merci à la ligue des droits et libertés, il m'ont beaucoup aidé

Jonathanne Dumont

Merci à la ligue des droits et libertés, il m'ont beaucoup aidé

Theo Aussi

Merci à la ligue des droits et libertés, il m'ont beaucoup aidé
Toute donation est extrêmement apprécié
Donnez ici
Tel:
Cell. Medias:
Courriel:
-Nouvelles
Listes des nouvelles
Page suivante Page precedente
-Page d'une nouvelle(exemple basé sur la maquette)
Le Canada doit stopper de façon urgente l'exportation d'armes à destination d'Israël
27 août 2024 Fichier PDF
Tags:
Plus de 83 millions de dollars de cartouches de mortier explosives produites par une entreprise
opérant au Québec, General Dynamics Ordnance and Tactical Systems Inc, seraient achetées par les États-Unis
et intégrées au programme d'armement américain destiné à Israël. La Ligue des droits et libertés et la Fédération internationale des droits humains intiment
le gouvernement du Canada à bloquer cette transaction ainsi qu'à prendre toutes
les mesures nécessaires pour mettre fin aux interventions militaires de l'État d'Israël dans la bande de Gaza.

Montréal et Paris, le 27 août 2024

Le très honorable Justin Trudeau, C.P., député Premier Ministre du Canada Cabinet du premier ministre 80, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0A2 justin.trudeau@parl.gc.ca

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée Ministre des Affaires étrangères Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6 melanie.joly@parl.gc.ca

OBJET : Le Canada doit stopper de façon urgente l'exportation d'armes à destination d'Israël

Monsieur le Premier ministre, Madame la ministre,

La Ligue des droits et libertés (LDL) est une organisation indépendante, non partisane et sans but lucratif, vouée à la défense des

droits humains. Depuis sa création en 1963, la LDL a influencé plusieurs politiques gouvernementales et projets de loi au Québec et

au Canada, en plus de contribuer à la création d'instruments voués à la défense et la promotion des droits humains, tels que la

Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

La LDL est membre de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), une ONG internationale regroupant 188

organisations nationales de défense des droits humains provenant de 116 pays. Depuis 1922, la FIDH est engagée dans la défense

de tous les droits humains tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle compte parmi ses membres

plusieurs organisations de droits humains palestiniennes et israéliennes.

Les violences extrêmes envers le peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie se poursuivent depuis octobre 2023, et c'est avec

consternation que nous avons appris que plus de 83 millions de dollars de cartouches de mortier explosives produites par une

entreprise opérant au Québec, General Dynamics Ordnance and Tactical Systems Inc, seraient achetées par les États-Unis et

intégrées au programme d'armement américain destiné à Israël[1], [2].

Par la présente, la Ligue des droits et libertés et la Fédération internationale des droits humains intiment gouvernement du

Canada à bloquer cette transaction ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux interventions militaires

de l'État d'Israël dans la bande de Gaza.

Dans notre lettre conjointe datée du 23 février 2024, nous exhortions le Canada à imposer un embargo immédiat sur les armes à

destination d'Israël, alors que des actes génocidaires sont perpétrés contre le peuple palestinien. Rappelons également que le

parlement canadien a adopté en mars dernier une motion appelant à cesser tout transfert d'armes du Canada vers Israël. Il va

sans dire qu'en cohérence avec l'esprit de cette motion, il est urgent de mettre fin également à tout transfert indirect, qui

transiterait via un autre pays.

Le 19 juillet dernier, la Cour internationale de Justice a rendu un avis consultatif[3] déclarant que l'occupation par Israël du

Territoire palestinien occupé, composé de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est et la bande de Gaza, est illégale. Cet avis énonce les

obligations des autres États, y compris le Canada, en ce qui a trait aux politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien

occupé, sans aucune ambiguïté (nous soulignons) :

[...] de ne pas entretenir, en ce qui concerne le Territoire palestinien occupé ou des parties de celui-ci, de relations économiques

ou commerciales avec Israël qui seraient de nature à renforcer la présence illicite de ce dernier dans ce territoire ; [les États]

doivent s'abstenir, dans l'établissement et le maintien de missions diplomatiques en Israël, de reconnaître de quelque manière sa

présence illicite dans le Territoire palestinien occupé ; et prendre des mesures pour empêcher les échanges commerciaux ou les

investissements qui aident au maintien de la situation illicite créée par Israël dans le Territoire palestinien occupé. [par 278]

[...] tous les États sont tenus de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par cette présence. Tous les États

doivent veiller, dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, à ce qu'il soit mis fin à toute entrave à

l'exercice du droit du peuple palestinien à l'autodétermination résultant de la présence illicite d'Israël dans le Territoire

palestinien occupé. En outre, tous les États parties à la quatrième convention de Genève ont l'obligation, dans le respect de la

Charte des Nations Unies et du droit international, de s'assurer qu'Israël respecte le droit international humanitaire tel que consacré par cette convention. [par 279]

De plus, comme nous le soulignions dans notre lettre précédente, la Cour internationale de Justice a ordonné en janvier 2024 des

mesures conservatoires visant à protéger le peuple palestinien d'« un risque réel et imminent d'un préjudice irréparable ». En

tant qu'État partie à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, le Canada a l'obligation juridique de

prévenir et de punir le génocide[4]. Il s'agit d'une responsabilité juridique contraignante en vertu du droit international et de

l'article 1 de la Convention, qui requiert du Canada qu'il adopte toutes les mesures nécessaires afin de faire cesser et punir les

actes génocidaires perpétrés par l'État d'Israël à l'encontre du peuple palestinien.

Les exportations d'armes, de marchandises et de technologies militaires à destination d'Israël violent également le droit

canadien, précisément la Loi sur les licences d'exportation et d'importation (articles 7.3 et 7.4), car il existe des preuves qu'Israël a

commis et continue de commettre des violations du droit humanitaire international et du droit international des droits humains.

En tant qu'organisations de défense des droits humains dont la mission est de s'assurer du respect du droit international et des

principes des droits humains, la Ligue des droits et libertés et la Fédération internationale des droits humains exhortent le Canada

à bloquer sans délai le transfert d'armes produites au Canada et destinées à intégrer le programme d'armement américain pour

Israël. Ce faisant, le gouvernement canadien respecterait ainsi sa propre législation, ainsi que l'esprit de la motion adoptée par le

Parlement canadien le 18 mars dernier, motion en faveur de laquelle vous avez voté.

Veuillez agir en conséquence, et dans le respect des obligations du Canada en matière de droits humains et de droit international,

Alexandre Petitclerc Président Ligue des droits et libertés (LDL)

Alice Mogwe Présidente Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)

 $C.C^{-}$

L'honorable Pierre Poilievre, chef de l'opposition et député de Carleton, OntariÒ

Jagmeet Singh, chef du Nouveau Parti démocratique et député de Burnaby-Sud, Colombie-Britanniqu‰

Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois et député de Beloeil-Chambly, Québea Mme Salma Zahid, présidente du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Palestine et députée de Scarborough-Centre, OntariÒ

Son Excellence António Guterres, secrétaire général des Nations Unieç

Mme Francesca Albanese, Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés

depuis 1967, Suiss‰

Mme Nadja Pollaert, directrice générale de Médecins du Monde Canad...

Mme France-Isabelle Langlois, directrice générale d'Amnistie internationale Canada Francophone

[1] La Presse, Des munitions fabriquées au Québec à Israël? Le gouvernement canadien muet, 21 août 2024, en ligne : https://

www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-08-21/guerre-entre-israel-et-le-hamas/des-munitions-fabriquees-au-quebec-a-israel-

le-gouvernement-canadien-muet.php

[2] US Defence Security Cooperation Agency, communiqué de presse du 13 août 2024, Israel – M933A1, 120mm High Explosive

Mortar Cartridges, en ligne: Israel – M933A1 120mm High Explosive Mortar Cartridges | Defense Security Cooperation Agency (dsca.mil)

[3] Cour internationale de Justice, « Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le territoire

palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est », avis consultatif émis le 19 juillet 2024, en ligne : https://www.icj-cij.org/sites/

default/files/case-related/186/186-20240719-adv-01-00-fr.pdf

[4] Article premier de la Convention internationale de prévention et de répression du crime de génocide de 1948 ratifiée par le Canada en 1952.

PARTAGER LA NOUVELLE!

facebook Twitter Linkledin Imprimer la nouvelle

NOUVELLE EN RELATION

Nouvelle Suivante

Nouvelle Precedante

-Nos luttes C E Q U E

NOUS

LUTTONS

POUR!!

Ce pour quoi nous nous battons

La LDL est un organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Depuis plus de 60 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains (droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

Droit a la sante
Droits économiques, sociaux et culturels (DESC)
Droits des personnes en détention
Droits des personnes en prison
Liberté d'expression
Droits des personnes réfugiées
Environnement
Droits des peuples autochtone

-Nous Joindre

Ou nous somme:

Courrier électronique:

Contactez-nous!

Nom Courriel

Message

Envoyer